

6 août (14 h 30) : promenade papillons

16 septembre Foire de Saint-Job

17 septembre (10 h et 14 h) Visite de la Sauvagère (J. du patrimoine)



Etang du parc de la Sauvagère (sources des images : Internet)

1987 2017

Abonnement : 10 € / an



Compte : BE19 0682 0754 9412

Votre soutien est notre principale ressource. Merci d'avance.  
( Un bulletin de virement est joint si vous n'êtes pas en règle d'abonnement )

Le Kauwberg sur : [www.kauwberg.be](http://www.kauwberg.be)

**KAUWBERG INFO**

Publication trimestrielle de

SOS Kauwberg - Uccla Natura asbl

Siège social : rue Geleytsbeek, 29 - 1180 Uccle

Publié avec l'aide de l'Échevinat de la Culture de la commune d'Uccle

**Secrétariat de rédaction**

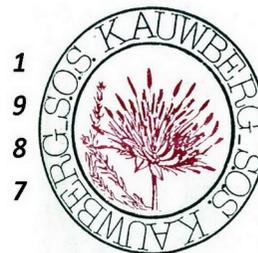
Marc DE BROUWER - Tél/fax: 02.374.60.34

**Éditeur responsable :**

Annick BERNARD - rue Geleytsbeek, 29

1180 BRUXELLES - Tél : 02/374.60.34

[Kauwberg@skynet.be](mailto:Kauwberg@skynet.be)



30 ans

## KAUWBERG INFO

La Revue de la Nature à Uccle  
Publication trimestrielle

**N°105 - Été 2017**

Abonnement 10 €

Cpte BE19 0682 0754 9412

Destinataire :

Belgique-Belgie

P.P. - P.B.

1180 Bruxelles 18

BC30942

P801371

point rouge sur l'étiquette = merci de renouveler votre cotisation



**Abattages printaniers : coupe à blanc non autorisée,  
le long de la Sauvagère, en Natura 2000 !**

## EDITORIAL

*Ce début d'année a été marqué par un mois de mars exceptionnellement chaud de sorte que la végétation a pris une à plusieurs semaines d'avance, selon les espèces. Ce ne fut pas sans conséquence lors des gelées du 20 avril : ceux qui cultivent les Hydrangea (hortensias) ont vu les feuillages brûlés par le froid. Le vignoble belge a subi les pires dégâts de sa (courte) histoire...*

*Mars a aussi été marqué par de nombreux abattages d'arbres, les uns légaux (mais surprenant par leur ampleur), les autres illégaux, œuvre d'Infrabel. Trois articles font écho à ces faits.*

*Fin avril a mobilisé les guides et animateurs de l'association lors de la « semaine bruxelloise de la Nature ».*

*Les bénévoles ont répondu à l'appel pour l'arrachage annuel de la renouée. Une action complémentaire aura lieu fin de l'été.*

*Après la promenade papillons de début août, le troisième weekend de septembre nous mobilisera pour la foire de saint-Job et les journées du patrimoine. Nous organiserons des visites du parc de la Sauvagère, un parc très fréquenté, quoique mal connu.*

*Nous reprenons dans ce numéro un article de la LBPO au sujet des démonstrations de rapaces lors de foires, comme celle de Saint-Job...*



Editorial	p. 2
Travaux dans la vallée	p. 3
Mars attak ... à la tronçonneuse	p. 5
Massacre sur les talus SNCB	p. 8
Règlementation wallonne pour les abattages ?	p. 10
Une action de la LBPO	p. 11
Echos de la semaine nature	p. 14
Journées du patrimoine : visites de la Sauvagère	p. 15

## JOURNEES DU PATRIMOINE : VISITE DE LA SAUVAGERE

Peu de personnes savent que le parc de la Sauvagère s'ordonnait autrefois autour d'un château démoli en 1957 et se résumait à quelques bosquets et une allée d'accès à l'édifice.

Agrandi en 1910 puis en 1925 pour atteindre les 4,5 ha actuels, il se compose aujourd'hui d'une hêtraie mélangée qui couvre en partie le relief accidenté de l'endroit toujours sillonné de chemins creux ou de sentiers surélevés. Un imposant talus artificiel, formé de faux rochers d'où coulent quelques cascades, sert de fondation à un temple d'inspiration grecque.

L'étang lui-même, fait en ciment, a été doté d'un pourtour rocailleux à l'aspect sauvage, bel exemple de ce type d'ornement en région bruxelloise. Au hasard du parc, mentionnons des séquoias géants, un cèdre de l'Atlas ou un tulipier de Virginie, tous classés comme arbres remarquables. (Classé le 26/06/1997)

Promenades guidées (guide Amir Bouyahi) : dimanche 17 septembre à 10h et 14h (durée : 1h). Rendez-vous à l'entrée du parc. Maximum 20 personnes par départ.

### AGENDA DU KAUWBERG

#### Ballade papillons

Dimanche  
6 août à 14 h. 30

guides :  
Françoise Debeffe  
et Marc De Brouwer

Rendez-vous devant le cimetière  
d'Uccle,  
av de la chênaie 125 à Uccle

#### Prochain arrachage des renouées

Contactez  
Susan au 0477.47.18.17  
ou [susan.e.wild@gmail.com](mailto:susan.e.wild@gmail.com)

ou Amir au 0496.12.40.29  
ou [amir.bouyahi@gmail.com](mailto:amir.bouyahi@gmail.com)

pour connaître  
la date et le lieu de l'action

## ECHOS DE LA SEMAINE BRUXELLOISE DE LA NATURE

Une semaine bruxelloise de la nature a été organisée pour la première fois cette année, à la fin du mois d'avril.

SOS Kauwberg y a participé en organisant 4 promenades au Kinsendael, au bois de Verrewinkel et au Kauwberg.

Ces promenades ont rencontré un vif succès (l'une d'elle a dû être doublée au vu des demandes), quatre-vingts personnes y ont participé.

Le public a de plus pu profiter d'une fin de mois d'avril des plus agréables, incitant à la promenade.

La projection d'un film et de vidéos primés au Festival Nature de Namur (FINN) n'a attiré qu'un maigre public à Uccle, mais parfois encore moins dans les autres points de projection.

Nous ne pensons donc pas reproduire cette première expérience cinématographique dans le futur, si une nouvelle semaine de la nature est organisée.

Merci à nos guides :  
Françoise, Thérèse et Ludovic. ■



## Travaux dans la vallée du Geleytsbeek

La réalisation des aménagements au coin du Kauwberg (Dolez/Chée St-Job) a été reportée d'un an, attendant que la réalisation du bassin d'orage qui doit temporiser les eaux venant de l'av. Dolez et de la vieille rue du moulin, face au magasin Séquoia, soit terminée.

Une enquête publique vient de se terminer et concerne le réaménagement du carrefour Saint-Job/Repos/Chênaie. SOS Kauwberg dont un membre a participé au Comité d'accompagnement, a soutenu ce projet : il permet de remettre un tronçon de ruisseau à l'air et assurera la continuité des eaux claires depuis le pont de la chaussée de Saint-Job pour rejoindre le ruisseau via une canalisation le long de la chaussée.

Voici le contenu de notre courrier :

Notre association, attentive aux projets permettant d'améliorer le maillage vert et bleu, ne peut qu'apprécier la demande de réaménagement proposée.

La réalisation d'une zone humide, de noues, de jeux d'eau rendant la place de l'eau dans l'espace public et permettant de temporiser les eaux pluviales, correspond à nos souhaits. Nous aurions évidemment préféré une remise à jour plus importante du Geleytsbeek, mais comprenons les contraintes qui ont abouti au présent projet.

Nous souhaitons cependant attirer votre attention sur différents aspects relatifs à la mise en œuvre des aménagements :

- La présence de renouées du Japon le long de la rue pavée, face au Guignol, demande une attention particulière lors de la réalisation du chantier. Les terres devront être prélevées en profondeur et traitées de manière appropriée pour éviter toute contamination ultérieure. Le cahier des charges de la réalisation des aménagements devra être clair à ce sujet.
- Nous espérons que les plantes foliacées et herbacées seront choisies parmi les espèces de notre flore indigène des zones humides, par exemple les joncs, les massettes, emblématiques des « broek », ou l'iris jaune, le lychnis « koekoewijde » propre aux prairies humides. L'idéal serait qu'une flore indigène se développe naturellement dans certaines parties. La zone pourrait alors faire l'objet de panneaux descriptifs des espèces présentes, dans un but pédagogique.
- Nous comprenons le souci des riverains au sujet du manque d'emplacements de stationnement et espérons qu'une solution qui évitera le rejet du projet par ceux-ci pourra être trouvée.

MDB ■



Plateau Engeland, le long de l'av. Dolez (ci-dessus)  
ce qui reste de l'antique chemin des Pâturins (ci-dessous)



Abattages entre Calevoet et Linkebeek : il ne reste rien ...



On « joue » avec un hibou  
à la Foire de saint-Job 2016



De plus, l'organisatrice de ce marché médiéval n'avait aucune dérogation pour ce genre de manifestation; elle nous a dit qu'elle avait une autorisation verbale de l'IBGE. Une dérogation écrite préalable, eût été indispensable, mais aucune demande en ce sens n'est parvenue au CSBCN).

Bien qu'un stand de la police d'Uccle soit situé juste à côté, il a fallu aller au commissariat pour porter plainte contre cette ignoble pseudo-fauconnerie Don Christobal.

Les exhibitions d'oiseaux de proie, contrairement à ce qu'affirment leurs promoteurs, n'ont aucun effet positif sur la protection des oiseaux et n'ont entraîné aucun accroissement du nombre des ornithologues et des protecteurs de la nature.

Au contraire, elles suscitent le désir de nombreuses personnes de détenir et de «manier» ces oiseaux remarquables.

Pour conclure, sachez que déjà en 1998, la Ligue avait protesté contre les faux-fauconniers du marché médiéval de Saint Job à Uccle.



## MARS ATTACKS ... À LA TRONÇONNEUSE !

Nous savons qu'une biodiversité élevée est le résultat de nombreux facteurs.

L'un de ceux-ci consiste en la possibilité pour les espèces animales de trouver des lieux où ils peuvent se reproduire en toute quiétude, à l'abri des prédateurs pour y élever leurs jeunes.

En ce qui concerne les oiseaux, il peut s'agir de cavités, naturelles ou non (nos nichoirs), de zones non accessibles aux chiens et aux chats, dans le cas de nidification à même le sol ou dans les bas fourrés, des haies et fourrés, des ronciers et bien sûr des arbres...

Jusqu'il y a quelques années les naturalistes s'arrachaient les cheveux lorsqu'ils voyaient procéder à des abattages, des élagages ou des tailles sévères en pleine période de nidification et ils étaient forcés de rester les bras ballants.

Heureusement, depuis 2012, l'Ordonnance Nature (législation bruxelloise) protège un peu plus les oiseaux en définissant les périodes où les interventions sont permises sans porter préjudice à l'avifaune. Elle précise les limites temporelles pendant lesquelles

les bûcherons peuvent faire vrombir leurs machines destructrices. Les abattages sont désormais interdits entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 août pour éviter la destruction des nids au moment de la reproduction et de l'élevage des jeunes.

Une conséquence de l'application de cette ordonnance (et des PV qui ont été dressés l'an passé pour son non respect) est que **mars est devenu le mois d'urgence pour abattages** précédant un chantier, même si celui-ci ne débute effectivement que plusieurs mois plus tard.

Ainsi, les coupes à blanc se succèdent pendant le mois de mars afin d'éliminer dans les temps tous les arbres gênants.

Quitte à laisser les arbres abattus sur place, il faut tronçonner d'urgence les derniers jours du mois...

Le chant des tronçonneuses marque ainsi la fin de l'hiver et les tout premiers jours du printemps. Comme cette période coïncide avec le réveil de la nature, chacun aspire à la promenade dans des sous-bois où s'épanouissent les couleurs jaunes des ficaires, et blanches des anémones dont le

contraste avec le sol marqué le renouveau.

Et dans ce contexte marqué par la renaissance végétale, voir tomber à terre des centaines d'arbres, juste au moment où les bourgeons gonflent et que la vie végétale se manifeste après les mois de repos hivernal, ne peut qu'engendrer frustration et indignation. D'autant qu'on ne peut qu'assister sans pouvoir réagir aux événements de bûcheronnage légalement autorisés.

L'année 2017 a été d'autant plus marquée par ce phénomène que quelques excès de zèle ont pu être observés en plus des chantiers dûment autorisés.

Ainsi ceux qui se rendent de saint-Job à Verrewinkel ont eu l'impression que la grande faucheuse était passée le long de cet axe :

- face au magasin Séquoia, dégageant de la vue l'immeuble de la rue Jean Benaets, (voir photo ci-contre) un important bassin d'orage va être réalisé. Il protégera des inondations la vallée du Geleytsbeek, jusqu'au Papenkasteel. Nous reviendrons plus tard sur l'utilité de ce bassin d'orage et sur l'histoire de sa réalisation à laquelle les associations ont directement participé...

- face à la chapelle Hauwaert, la préparation d'un lotissement au plateau Engeland a provoqué une autre coupe à blanc, dans le prolongement de l'avenue des Pâturins dont le chemin sera déplacé en direction de la promenade verte. Ce terrain est un ancien vallon comblé début des années septante où une zone boisée s'était reconstituée. L'avenue se prolongeait en un chemin creux qui faisait partie du rode weg (chemin de Rhode) tout comme la rue rouge, la rue Colonel Chaltin, une partie de la rue du Repos et de l'avenue de la Chênaie. C'est un des plus anciens chemins uclois qui, après avoir été complètement dénaturé, sera déplacé.

Mais ce qui a été le plus choquant pour tous, ce sont les différentes **coupes à blanc des talus de chemin de fer** depuis la rue du Roetaert jusqu'au Homborch (ligne 124) ainsi que des tronçons le long de la ligne 26, entre autres le long du parc de la Sauvagère, site classé et Natura 2000 !

Cette situation particulière fait l'objet d'un article ci-après.

## UNE ACTION PARMIS TANT D'AUTRES

*Nous reproduisons ci-dessous un article qui est paru récemment dans la revue l'Homme & l'Oiseau 1.2017 p. 30-31. Nous avons contacté la Ligue Belge de Protection des Oiseaux au sujet d'une animation pour le moins particulière lors de la dernière foire de Saint-Job. Deux représentants de la Ligue sont venus constater les faits qu'ils relatent :*

Le 17 septembre dernier, notre Ligue pour la Protection des Oiseaux est intervenue sur le marché médiéval de St-job à Uccle. Dénoncé par nos amis du Kauwberg, un stand de pseudo-fauconnerie était installé sur la place (les vrais fauconniers ne font pas de manifestations publiques)\*.

Les démonstrations de rapaces sont, de fait, interdites à Bruxelles, car c'est assimilé à un acte de chasse (un rapace qui vole est potentiellement en chasse, rien que sa silhouette effraie déjà les oiseaux) et la chasse est bannie à Bruxelles. De plus, il est interdit de perturber les espèces protégées par l'ordonnance régionale bruxelloise du 1er mars 2012 (ordonnance nature).

\* Cf Unesco, la Ligue peut admettre que la vraie Fauconnerie soit reconnue comme un art noble et ancestral de la chasse.

Exhiber des rapaces peut perturber des espèces protégées qui se trouvent dans les alentours (moineaux, merles, etc.), y compris les rapaces nicheurs locaux (pèlerins de St Job).

Le stand présentait, sur des bûches de bois, sur un lit de copeaux : trois Buses de Harris, un Hibou et une Chouette d'origine africaine, et un Grand corbeau. Le Grand corbeau est une espèce protégée et n'a rien à faire dans une exposition de fauconnerie.

De même, les rapaces nocturnes n'ont jamais fait partie de la panoplie traditionnelle de la fauconnerie ancestrale.

C'est une aberration (et maltraitance/contraire au bien-être animal) d'exposer des rapaces nocturnes en plein jour.

## QUELLE RÉGLEMENTATION POUR LES ABATTAGES EN WALLONIE ?

Cela peut nous sembler étonnant, aucune législation wallonne n'interdit la taille et la coupe d'arbres ou d'arbustes en période de nidification. Seuls les « arbres remarquables » doivent faire l'objet d'une autorisation pour être abattus. Dans les zones Natura 2000, les abattages réalisés entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin doivent faire l'objet d'une autorisation, mais ne sont pas interdits pour autant !

Des réglementations communales existent parfois, par exemple dans le cadre d'un parc naturel ou d'un PCDN (plan communal de développement de la nature), une zone naturelle protégée, etc. Pour le reste on peut abattre les arbres quand on veut, au grand dam de l'administration de la nature et des forêts (la DNF) qui ne peut sanctionner les coupes à blanc. Et les centres de revalidation de la faune sauvage ont fort à faire en Wallonie où arrivent presque quotidiennement des jeunes oiseaux dont le nid a été détruit !

Contrairement à ceux de Bruxelles Les oiseaux de Wallonie ne bénéficient pas de protection : la question des abattages en période de nidification est sans réponse adéquate. Est-ce qu'à l'instar des chasseurs, les bûcherons dicteraient la loi aux ministres wallons ?

A Bruxelles, les associations locales, coordonnées au sein de Bruxelles Nature, ont réclamé pendant des années une législation relative à la nature et ont fini par obtenir une **ordonnance nature**. Elle précise qu'en Région bruxelloise, il est interdit de couper des arbres et de les élaguer avec des engins motorisés entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 août.

Rien de similaire ne semble se passer en Wallonie... Les Bruxellois auraient-ils été plus combattifs que leurs homologues wallons. La subsidiation expliquerait-elle cette différence et rendrait les acteurs plus timorés ? Ne dit-on pas que le chien ne mord pas la main qui le nourrit ?

MDB

## QUE FAIRE EN CAS D'ABATTAGES TARDIFS ?

Après le 1er avril, les tronçonneuses doivent donc se taire, l'ordonnance régionale "nature" interdit alors tout abattage jusqu'à la mi-août.

Pourtant, on constate que des citoyens sans scrupules et respect de l'environnement, aidés de bûcherons tout aussi condamnables, attendent le vendredi soir pour sortir discrètement leur matériel : les souris (tronçonneuses) dansent dès que le chat (l'autorité verbalisante) est parti ...

N'y-a-t-il alors pas de constat possible en dehors des heures de bureau l'IBGE ?

Pour répondre à cette situation, Bruxelles Nature demande depuis plus de dix ans qu'une **police de l'environnement** capable d'intervenir 24 h sur 24 soit constituée !

Mais la Ministre dit ne pas disposer d'un budget à cet effet.

Préférerait-on se voiler la face ?

Quelle est la volonté de veiller à ce que ses propres ordonnances soient respectées ?

Autant de questions que nous poserons à nos responsables politiques ...

Pendant cette période correspondant à la nidification de notre avifaune cavernicole, si un abattage survient, avertissez le service vert (02/348.65.47 ou 49) et en dehors des heures d'ouverture du service à la police locale (02/563 96 39) et demander qu'ils dressent un PV.

Pour la réglementation concernant les abattages et les périodes autorisées, voir aussi <http://www.uccle.be/administration/vert/abattage-darbres-a-haute-tige>)



## MASSACRE À LA TRONÇONNEUSE SUR LES TALUS DE CHEMIN DE FER UCCLOIS

Le titre est facile et a déjà été largement utilisé mais, malheureusement, il se justifie une fois de plus et de trop pour la nature. En effet si des abattages ont été autorisés, encore faut-il que les termes des autorisations soient respectés. Ce qui n'a pas été le cas de la part d'Infrabel, le long des voies de chemins de fer à Uccle.

Les réactions ne sont pas faites attendre, de nombreux riverains, des promeneurs ou des personnes de passage ont exprimé leur incompréhension et leur colère face aux abattages aveugles d'arbres qui ont été opérés le long des talus jouxtant les voies des chemins de fer, à Uccle et aussi à Forest. Ils ont téléphoné à la Commune, alerté la presse et posté photos et commentaires sur différentes pages facebook.

La presse a relayé les plaintes des riverains et interrogé Infrabel et reçu pour réponse de son porte-parole Frédéric Sacré, que « *S'il s'avère que notre sous-traitant n'a pas scrupuleusement respecté les conditions du permis d'abattage et*

*que cette situation aboutit à un PV, ce sera à l'entrepreneur d'assumer les responsabilités.* » note la DH le 21 mars et « *Nous faisons appel à des sous-traitants afin qu'ils mènent ce travail d'élagage. Maintenant, sur base des plaintes que nous avons reçues, il semble qu'il y ait à tout le moins maladresse de la part de l'entrepreneur.*», note RTBf Info, le 23 mars.

Au niveau de la Commune d'Uccle, l'échevin Sax a rapidement réagi suite aux manifestations d'indignation exprimées sur facebook et a répondu en tant qu'« *un échevin des espaces verts "FURAX* » et écrivant que « *Quand nous avons été informé d'une demande de permis de la SNCB - Infrabel pour l'abattage d'arbres le long de leurs talus, nous avons insisté auprès de la Région pour qu'elle n'accorde pas de permis pour l'abattage des arbres ne présentant aucun danger pour la circulation des trains.* »

Ensuite, interpellé au conseil communal du 30 mars,

Eric Sax a répondu à la question orale de deux conseillers communaux et a donné les précisions qu'il a posté sur facebook le soir même que :

*« Ces permis ont été délivrés le 22 septembre 2016 pour 7 segments (van Ophem, Roseau, Château d'Or, Stalle, Gatti de Gamond, Roetaert) PFU 570515 et le 5 octobre 2016 pour 3 segments (Wagon, Stalle, Roetaert, Bourdon) PFU 609543 Les conditions des permis délivrés par la Région étaient les suivantes : PFU 570515 Conserver un écran arbustif au-delà de 6 mètres de recul depuis les voies Maintenir en crête de talus les arbustes et jeunes arbres dont la circonférence est inférieure à 40 cm mesurée à 1.50 m de hauteur Conserver les essences buissonnantes non invasives telles que Crayaegus monigyna, Prunus spinosa, Cornus sanguinea Maintenir des troncs d'arbres abattus couchés sur le sol au minimum Tous les 25m en les Gallant contre les souches Évacuer de préférence le broyat Maintenir une certaine quantité de rémanents (Troncs et branches au sol pour favoriser la biodiversité liée au bois mort) »*

Le hasard m'a permis de rencontrer trois bûcherons lors de leur retour des derniers abattages, le

31 mars, le long du Lycée français où ils ont aussi réalisé une « coupe à blanc » ce qui revient à tout raser. Ils m'ont affirmé avoir les autorisations pour procéder de la sorte et n'avaient pas pour instruction de sélectionner les sujets à couper. Lorsque je leur ai exprimé mon étonnement car j'avais été informé de la réponse de l'échevin la veille (voir ci-dessus), ils m'ont répondu qu'ils n'ont fait que suivre les instructions qui leur avaient été données et qu'ils devaient tout couper pour éviter les accidents dus à des chutes d'arbres ... et cela, dix jours après les explications du porte-parole d'Infrabel qui visiblement n'étaient pas redescendues jusqu'aux oreilles des ouvriers des sous-traitants !

Dans l'article de RTBf Info, Albert Goffart, de l'administration régionale de l'urbanisme répondait que « *Il y a un manque de communication avec les sous-traitants qui effectuent les travaux demandés pour Infrabel. Nous devons tirer les leçons en étant encore plus précis dans l'octroi des permis en demandant d'identifier clairement les arbres à abattre et le périmètre concerné.* »